

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 MARS 2021 – 10H00

L'an deux mille vingt et un, le treize mars, à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Criquebeuf-sur-Seine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur THIREZ Jérémy, maire.

Présents : THIREZ J. – DELAMARE V. – DECOUDRE J. – RICHARD A. – BOUQUET C. – PRIEUR S. – BOURDIN N. – MALLET-SCALESSA C. –LEBOURGEOIS L. – DEMONCHY D. – COUPÉ G. – SPLINGART C. – KHERRAF N.

Absents excusés : GRENIER C. pouvoir à DELAMARE V. – MARTIN-RUQUIER A. pouvoir à LEBOURGEOIS L.

Alexandra RICHARD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire introduit en demandant si le compte rendu du conseil municipal du 13 février 2021 appelle des remarques. Il est adopté par le conseil municipal.

Délibération N° 8/2021

Monsieur COUPE, en préambule à la délibération, interpelle monsieur le Maire au sujet d'une demande de transmission de documents qu'il lui a fait en vue du vote du budget primitif, à laquelle il n'aurait pas eu de réponse. Monsieur le Maire lui indique que l'ensemble des éléments nécessaires au vote ont été transmis, avec la convocation, dans les délais réglementaires.

Ensuite, Monsieur le Maire explique qu'il a souhaité procéder ultérieurement au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 afin de conserver de la clarté dans la présentation du Budget Primitif. Il précise toutefois que ces votes interviendront courant avril et que le résultat anticipé a été approuvé par le comptable du Trésor Public.

Dans l'attente de ce vote, il convient de procéder à une reprise anticipée du résultat. Monsieur le Maire présente la reprise anticipée en précisant qu'il propose d'affecter la totalité de l'excédent en fonctionnement afin de se laisser une latitude dans l'utilisation de ces crédits car l'affectation, même partielle, de l'excédent en investissement est trop contraignante.

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2020

- Vu l'article L2311-5 du CGCT
- Considérant que le compte administratif n'a pas été adopté par le conseil municipal
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la reprise anticipée du résultat

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre :

- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat au titre de 2020 pour le budget Commune suivante :

	Section de fonctionnement
Recettes	1 344 285,61 €
Dépenses	1 117 065,62 €
Excédent 2020 (recettes - dépenses)	227 219,99 €
Excédent 2019	28 432,61 €
Total fonctionnement à affecter (excédent 2020 + 2019)	255 652,60 €
	Section d'investissement
Recettes	394 847,93 €
Dépenses	333 772,80 €
Excédent 2020 (recettes - dépenses)	61 075,13 €
Déficit 2019	-54 736,09 €
Excédent net 2020	6 339,04 €
Reste à réaliser 2020	137 909,81 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-131 570,77 €
Total fonctionnement à affecter (excédent 2020 + 2019)	255 652,60 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-131 570,77 €
Excédent de fonctionnement finançant le besoin de financement (1068)	131 570,77 €
Excédent de fonctionnement reporté en fonctionnement (002)	124 081,83 €

Délibération N° 9/2021

Monsieur le Maire débute en exposant que le budget est un acte de prévision (il s'agit d'une feuille de route de l'année) et un acte d'autorisation (le conseil municipal autorise le maire à utiliser l'argent dans la limite des crédits ouverts au budget).

Il précise que le vote du budget s'opère par chapitre (qui est l'addition de comptes budgétaires) et par opération en investissement.

Monsieur le Maire présente ensuite les recettes prévisionnelles de fonctionnement.

Il précise qu'il prévoit une hausse de 0,99% des recettes hors excédent soit environ 13 500 euros.

Cette hausse s'explique, en partie, par une hausse des remboursements des congés maladies des agents (+ 18 000 euros) et par la perception exceptionnelle de droit de fortagement des carrières avec la fin d'exploitation des voies communales (+ 21 000 euros).

Aussi, il souligne qu'à compter de cette année la commune ne percevra plus de Dotation Globale de Fonctionnement (- 20 000 euros entre 2019 et 2021), ce qui vient amenuiser les

hausse précédemment évoquées. Il est également prévu une baisse des locations de la salle des fêtes du fait des contraintes sanitaires (-5 000 euros).

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitre	Libellé	BP 2020	Réalisé 2020	Proposition budget 2021
002	Excédent antérieur reporté	28 432,61	0,00	124 081,83
013	Atténuations de charges	12 000,00	24 691,66	30 000,00
042	Opérations d'ordres entre section	0,00	572,50	0,00
70	Produits des services	106 200,00	75 638,95	130 950,00
73	Impôts et taxes	1 059 815,00	1 071 063,14	1 069 950,00
74	Dotations et participations	91 755,00	86 626,93	68 500,00
75	Autres produits de gestion courante	79 500,00	66 830,97	73 500,00
76	Produits financiers	47,39	1,05	0,00
77	Produits exceptionnels	10 100,00	18 860,41	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 387 850,00	1 344 285,61	1 496 981,83

Il présente ensuite les dépenses prévisionnelles de fonctionnement. La projection sur les dépenses réelles de l'année (qui génèrent une sortie d'argent par la commune) est de - 4,8% (soit environ 59 000 euros).

Cette baisse provient principalement du travail engagé par les élus sur l'optimisation des dépenses de fonctionnement de la commune (achats, externalisations...) à hauteur de 38 000 euros ainsi que d'une maîtrise de la masse salariale, qui connaîtra une légère baisse (- 11 000 euros) malgré l'évolution de carrière de nombreux employés. Aussi, la commune contribuera moins au Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (- 11 300 euros).

Côté augmentation, notamment des autres charges, elles proviennent des indemnités de fonction conformément à la loi engagement et proximité de 2019 (+12 300 euros) ainsi qu'à la hausse de la participation à l'école de musique Erik Satie de Pont de l'Arche (+ 3 000 euros).

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitre	Libellé	BP 2020	Réalisé précédent	Proposition budget 2021
011	Charges à caractère général	438 680,00	343 384,95	400 000,00
012	Charges de personnel	521 200,00	509 660,15	510 000,00
014	Atténuation de produits	32 800,00	21 150,00	21 500,00
65	Autres charges de gestion courante	198 291,00	195 299,54	213 000,00
66	Charges financières	8 550,00	8 223,23	6 500,00
67	Charges exceptionnelles	26 050,00	7 194,99	15 000,00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	12 109,74	0,00	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	119 592,00	0,00	291 981,83
042	Opérations d'ordre entre section	30 169,26	32 149,76	29 000,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 387 442,00	1 117 065,62	1 496 981,83

Concernant la section d'investissement, Monsieur le Maire présente tout d'abord les recettes prévues d'investissement.

Il précise notamment que l'apparente baisse provient essentiellement des produits de cessions. L'an passé, l'ancienne municipalité avait prévu au budget une cession de terrain qui n'est pas intervenue.

Cette cession devrait avoir lieu cette année mais, afin de ne pas altérer la sincérité du budget dans l'hypothèse où elle n'aurait pas lieu, elle n'est pas prévue au budget. Elle sera enregistrée après l'encaissement du produit de la vente. Il en est de même pour la cession du local commercial dans le centre bourg.

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitre	Libellé	BP 2020	Réalisé 2020	Proposition budget 2021
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	6 339,04
10	Dotations fonds divers réserves	261 334,74	270 601,18	201 570,77
13	Subventions d'investissement	146 392,00	49 628,27	30 000,00
138	Autres Subventions d'investissement non transférable	57 404,00	42 468,72	8 000,00
024	Produits de cessions	260 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	119 592,00	0,00	291 981,83
040	Opérations d'ordre entre section	30 577,26	32 149,76	29 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		875 300,00	394 847,93	566 891,64

Monsieur le Maire présente les dépenses d'investissement. Il débute en présentant les dépenses ayant eu lieu dans les crédits ouverts par anticipation en décembre.

Il détaille ensuite l'ensemble des opérations prévues comme suit :

Chapitre / Article	Libellé	Budget BP20	Réalisé CA 2020	Reste à Réaliser 2020	Nouvelles propositions	Proposition budget 2021
20	Opération 20 Groupe Scolaire	71 000,00	14 333,35	0,00	82 500,00	82 500,00
22	Opération 22 Environnement	43 200,00	27 502,68	0,00	15 000,00	15 000,00
38	Opération 38 Cimetière	10 400,00	10 376,75	0,00	0,00	0,00
39	Opération 39 City Park	55 000,00	36 052,80	14 820,00	1 000,00	15 820,00
40	Opération 40 Chemins ruraux	22 000,00	0,00	0,00	16 200,00	16 200,00
43	Opération 43 Acquisition réhabilitation imm. Centre bourg	20 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
44	Opération 44 Réseaux	79 600,00	77 136,34	0,00	10 000,00	10 000,00
47	Opération 47 Boucherie	97 600,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
48	Opération 48 Salle de sports	85 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	Opération 49 Boulangerie	21 600,00	0,00	21 600,00	0,00	21 600,00
50	Opération 50 Vidéoprotection	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
51	Opération 51 Aire de jeux et de loisirs	0,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
52	Opération 52 Mobilier urbain	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT		612 973,91	225 000,87	45 796,12	313 352,00	359 148,12
001	Déficit investissement reporté	54 736,09	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	572,50	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	52 590,00	51 733,76	0,00	48 129,83	48 129,83
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		875 300,00	333 772,80	137 909,81	428 981,83	566 891,64

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET COMMUNE

- Vu les articles L2311-1 à L2313-2 du CGCT
- Considérant qu'il est du ressort du conseil municipal de voter le budget primitif

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 – budget commune arrêté comme suit :
 - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - o Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	1 496 981,83 €	1 496 981,83 €
Section d'investissement	566 891,64 €	566 891,64 €
TOTAL	2 063 873,47€	2 063 873,47€

Délibération N° 10/2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELAMARE pour la proposition d'octroi pour l'année. Au préalable, il précise qu'il souhaite que pour les subventions supérieures à 1 000 euros le conseil municipal l'autorise à verser les subventions par fraction et sur justificatif de la reprise de l'activité.

Madame DELAMARE fait le détail, par association, suivant :

ASSOCIATIONS	2021
AMICALE SAPEURS POMPIERS	50 €
AS CRIQUEBEUF FOOTBALL	3 900 €
ASS LIRE ET FAIRE LIRE DES BORDS DE SEIN	100 €
ASSOCIATION DE TIR ET ATCS	150 €
CLCC HENRI BECQUEREL	200 €
CFA BATIMENT ROUEN	150 €
CFAIE	150 €
CHASSE COMMUNALE NOUVELLE STE	150 €
CLUB EDUCATION ET ACTIONS CANINES	200 €
COMITE CANTONAL FNACA	75 €
COMITE DES FETES	3 000 €
CONFRERIE DE CHARITE	1 600 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 000 €
CRIQU'AILE CLUB	100 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE	1 600 €
ECOLE DU CHAT	400 €
EPIREUIL	150 €
GYMNASTIQUE RELAXE	2 000 €
MFR	100 €
RASED	300 €
VIE ET ESPOIR	50 €
TOTAL	18 425 €

Concernant le comité des fêtes, Monsieur le Maire précise que la subvention est, en accord avec eux, baissée de 7 000 euros à 3 000 euros. Cet écart correspondant au coût du feu d'artifice de la fête du village qui sera dorénavant pris en charge par la commune.

Madame KHERRAF constate que la liste est restreinte par rapport aux années précédentes. Monsieur le Maire lui confirme que la liste a été restreinte aux associations de Criquebeuf et celles qui concernent directement ou indirectement les Criquebeuviens. Aussi, certaines associations bénéficiaient d'une subvention alors qu'elles n'en faisaient plus la demande. Il ajoute enfin que d'autres subventions relevant plutôt d'une adhésion ont fait l'objet d'un transfert vers le chapitre 11.

Monsieur le Maire précise aussi que le montant voté au budget est de 20 000 euros et que la différence (1 575 euros) pourra faire l'objet d'un versement de subventions au cours de l'année sur délibération du conseil municipal.

Madame KHERRAF demande si les comptes financiers sont demandés aux associations. Monsieur le Maire et Madame DELAMARE lui répondent par l'affirmative.

Madame Nathalie BOURDIN, trésorière de l'ASCF, ne prend pas part au vote.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

- Vu l'article L2121-29 du CGCT
- Vu le budget primitif commune 2021, en particulier l'enveloppe prévue à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'octroyer les subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'attribution des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	2021
AMICALE SAPEURS POMPIERS	50 €
AS CRIQUEBEUF FOOTBALL	3 900 €
ASS LIRE ET FAIRE LIRE DES BORDS DE SEIN	100 €
ASSOCIATION DE TIR ET ATCS	150 €
CLCC HENRI BECQUEREL	200 €
CFA BATIMENT ROUEN	150 €
CFAIE	150 €
CHASSE COMMUNALE NOUVELLE STE	150 €
CLUB EDUCATION ET ACTIONS CANINES	200 €
COMITE CANTONAL FNACA	75 €
COMITE DES FETES	3 000 €
CONFRERIE DE CHARITE	1 600 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 000 €
CRICQU'AILE CLUB	100 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE	1 600 €
ECOLE DU CHAT	400 €
EPIREUIL	150 €
GYMNASTIQUE RELAXE	2 000 €
MFR	100 €
RASED	300 €
VIE ET ESPOIR	50 €
TOTAL	18 425 €

- **DIT** que pour les subventions supérieures ou égales à 1 000 €, le versement pourra être opéré par fraction et sur justification d'une reprise de l'activité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux versements des dites subventions

Délibération N° 11/2021

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite continuer le développement de la vidéoprotection de la commune, en particulier avec la sécurisation des différentes entrées du village.

La présente demande concerne la sécurisation d'une des entrées, plus précisément celle du Rougemont.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD

- Vu l'appel à projets « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) Année 2021 »
- Considérant la volonté de continuer le développement de la vidéoprotection du village
- Considérant que ce projet correspond au critère S : Sécurisation de l'appel à projet

Le conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPD pour l'extension de la vidéoprotection du village
- **Approuve** le plan de financement suivant :

DEPENSE HT		RECETTES		
FINANCEMENT	€	FINANCEMENT	%	€
Vidéoprotection entrée de village	9 611,00 €	FIPD	50%	4 805,50 €
		Autofinancement	50%	4 805,50 €
TOTAL HT	9 611,00 €	TOTAL		9 611,00 €

Monsieur le Maire lève la séance à 12h15.